

MARCHE N°
(Mention réservée à l'administration)

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Acte d'engagement

Objet du marché

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle de Mornay et Cellier classée monument historique

Pouvoir adjudicateur

Commune de Nurieux-Volognat
Adresse : 2 Chemin de la Fontaine
01460 NIRIEUX-VOLOGNAT
Téléphone : 04 74 76 00 64
Télécopie : 04 74 76 16 70

Référence de la délibération autorisant la signature du marché

Délibération en date du 1^{er} février 2017

Procédure de passation

Procédure adaptée – Article 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Madame le Maire

Comptable public assignataire des paiements

TRESORERIE NANTUA

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Notification du marché

Date de notification :

Sommaire

1. Contractant	4
2. Objet du marché	5
2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution	5
2.2 Durée du marché.....	5
3. Intervenants	5
3.1 Contrôle technique	5
3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination	5
3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé	5
4. Missions du maître d'œuvre	5
4.1 Catégorie d'ouvrage	5
4.2 Missions	5
5. Délais	6
5.1 Délais d'exécution	6
5.2 Délais des éléments de missions	6
5.3 Formats des documents et délai d'acceptation	6
6. Engagement sur le coût des travaux	7
6.1 Coût prévisionnel des travaux	7
7. Seuils de tolérance	7
8. Montant des honoraires	7
8.1 Mode de variation des prix	7
8.2 Base de référence des prix.....	7
8.3 Montant du forfait de rémunération.....	7
9. Avance.....	8
10. Signature du candidat	8
11. Acceptation de l'offre	9

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

<input type="checkbox"/> Le signataire : <input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après; <input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

<input type="checkbox"/> Le mandataire (1) : <input type="checkbox"/> du groupement solidaire <input type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint <input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique : (cf. article 4 du CCAP) :

.....

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :
APE :
Numéro de TVA intracommunautaire :

Organisme bancaire :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
.....
IBAN :
BIC :

2. Objet du marché

2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

Mission de maîtrise d'œuvre permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la sécurisation technique du projet.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

2.2 Durée du marché

Le délai d'exécution est laissé à l'initiative du candidat.

3. Intervenants

3.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage ne sera pas assisté d'un contrôleur technique.

3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination

La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage n'est pas envisagée.

3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS sera désigné ultérieurement.

4. Missions du maître d'œuvre

4.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Bâtiment - Réhabilitation

4.2 Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Etudes d'avant-projet (AVP)
 - o Etudes d'avant-projet sommaire (APS)
 - o Etudes d'avant-projet définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO).

- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).
- VISA
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

5. Délais

5.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des différentes missions sont fixés par le candidat.

5.2 Délais des éléments de missions

Tableau à compléter par le candidat

Mission	Délai en jours	Point de départ du délai
DIA - Diagnostic		Ordre de service de démarrage
AVP - Etudes d'avant-projet		Ordre de service
PRO - Etudes de projet		Ordre de service
ACT - Assistance à la passation des contrats de travaux prévue dans la mission		Date de validation du PRO
VISA		A compter de la date de réception des EXE
DET - Direction de l'exécution comprise		Notification des marchés de travaux
AOR - Assistance aux opérations de réception comprise		Date de la demande de réception
Autorisation de travaux		A compter de la validation AVP

5.3 Formats des documents et délai d'acceptation

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique.

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- DWG
- PDF
- Microsoft office

Le prestataire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

Les documents d'études sont remis par le maître d'œuvre au Maître d'Ouvrage pour vérification et réception. Le tableau ci-après précise le nombre d'exemplaires à fournir. Le maître de l'ouvrage se réserve tout droit de reproduction des documents ci-dessous dans le cadre de l'opération envisagée.

	Nombre d'exemplaires	Délais d'approbation
DIA	4 papiers + 1 informatique avec version pdf et DWG	2 mois
AVP (APS / APD)	4 papiers + 1 informatique avec version pdf et DWG	2 mois
PRO	4 papiers + 1 informatique avec version pdf et DWG	2 mois
DCE	4 papiers + 1 informatique avec version pdf	2 mois
Autorisation de travaux	7 exemplaires	2 mois

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus **vaut refus d'acceptation** du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article *Engagement sur le coût des travaux* du présent acte d'engagement, **l'approbation de l'APS et de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.**

6. Engagement sur le coût des travaux

6.1 Coût prévisionnel des travaux

L'enveloppe dédiée aux travaux sera défini plus précisément à l'issue de la phase de diagnostic. Le montant envisagé à ce stade est de 100 000,00 € HT

L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel sera arrêté à la remise de l'avant projet.

7. Seuils de tolérance

Les seuils de tolérance sont fixés à l'article *Engagement sur coût des travaux* du CCAP.

8. Montant des honoraires

8.1 Mode de variation des prix

Le marché est passé à prix ferme non actualisable.

8.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCAP.

8.3 Montant du forfait de rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :

Montant exprimé en euros :

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération t	=	%
Coût prévisionnel des travaux Co	=	100 000.....	€ HT

Forfait provisoire de rémunération	Co x t	=	€ HT
T.V.A. (.20. %)		=	€
T.T.C.		=	€
Arrêté en lettres			
			

Ce montant est provisoire.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'avant-projet.

8.3.1 Décomposition du forfait (si Titulaire unique)

Le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre, y compris indemnisation éventuelle, est décomposé par élément de mission suivant la répartition ci-après :

Elément de mission	Montant de la mission en Euro	%
Diagnostic	
Etudes d'avant-projet		
Etudes de projet		
Assistance à la passation des contrats de travaux	
VISA	
Direction de l'exécution des travaux	
Assistance aux opérations de réception	
TOTAL GENERAL HT	
Montant TVA	
TOTAL GENERAL TTC	

8.3.2 Décomposition du forfait (si Groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

9. Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

10. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....
.....
.....

11. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le prestataire

Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

Par le prestataire.

Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

Ale (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Certificat de cessibilité établi (1) en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire (1) pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°.....afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

.....
.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....
.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....
.....

et devant être exécutée par

.....

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

le

Signature (2)

(1) Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

(2) Date et signature originales

Annexe à l'acte d'engagement

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.

L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a t'il été restitué ?

OUI NON

Acte spécial modificatif : il annule et remplace l'acte spécial de sous-traitance du

Pouvoir adjudicateur : Commune de Nurieux-Volognat

- Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

.....
.....

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

.....
.....

- Organisme chargé des paiements : TRESORERIE NANTUA

Objet du marché :

Objet de la consultation : Marché de maitrise d'oeuvre pour la restauration de la chapelle de Mornay et Cellier

Objet du marché : Marché de maitrise d'oeuvre pour la restauration de la chapelle de Mornay et Cellier classé monument historique.

Candidat ou titulaire du marché :
.....
.....

Prestations sous-traitées :

- Nature des prestations sous-traitées :
- Durée du contrat :
- Montant HT :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :

Identification du sous-traitant :

- Nom commercial, raison ou dénomination sociale :
- Forme juridique du sous-traitant :
- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro de SIRET :
 - Code nomenclature activité française (NAF) :
 - Numéro d'identification au registre du commerce :
- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
- Adresse :
- Compte à créditer :
Nom de l'établissement bancaire :
- Numéro de compte :
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :
 OUI NON

Condition de paiement du contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

- Modalités de calcul et de versement des acomptes :

.....
.....

- Clauses relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....
.....

Capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant :

Liste des pièces qui doivent être fournies par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le

Le candidat ou titulaire :

.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

Non

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

.....

IBAN :

BIC :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	<i>Totaux</i>			